

N° 2019/E4/110

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

- **DEPOSEE PAR** : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

- **OBJET** : ENQUETE RELATIVE AUX ATTENTATS ET TENTATIVES
D'ATTENTATS SURVENUS EN DEBUT D'ANNEE.

VU l'article 11 de la déclaration universelle des droits de l'homme portant sur la présomption d'innocence,

CONSIDERANT l'enquête sur les attentats et tentatives d'attentats qui ont touché la Corse en début d'année,

CONSIDERANT les récentes interpellations survenues dans le cadre de cette enquête,

CONSIDERANT la récente polémique sur les réseaux sociaux liée à une vidéo mettant en cause des policiers de la SDAT sur le tarmac de l'aéroport de Bastia-Poretta,

CONSIDERANT que ces images feraient apparemment état d'un acte isolé mais qui suscite néanmoins de nombreuses interrogations,

CONSIDERANT que cette polémique ne saurait demeurer au stade du doute et que toute la lumière doit être faite sur cette affaire,

CONSIDERANT qu'il n'appartient pas à l'Assemblée de Corse de commenter les décisions de justice ou enquêtes judiciaires en cours,

CONSIDERANT qu'aucune violence n'est acceptable en démocratie,

CONSIDERANT que l'usage de la force publique doit toujours être proportionnée à la menace encourue,

CONSIDERANT que les garants de l'intérêt général ont pour devoir absolu l'exemplarité,

L'ASSEMBLE DE CORSE

CONDAMNE toute forme de violences, qu'elles soient policières ou clandestines.

SOUHAITE que toute la lumière soit apportée sur les faits cités.

DEMANDE à ce qu'une information soit diligentée afin de lever le doute concernant d'éventuels abus de la part des dépositaires de la force publique.